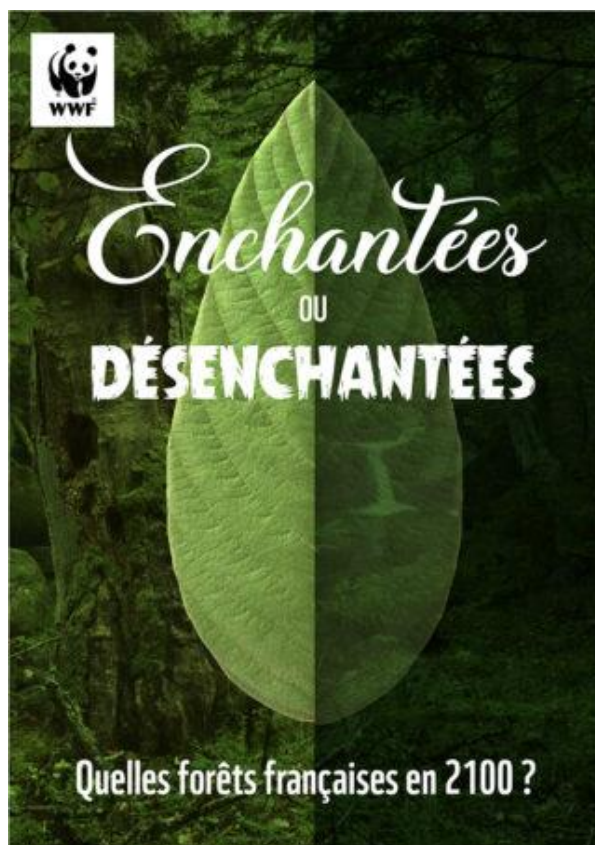


ENCHANTÉES OU DÉSENCHANTÉES, QUELLES FORÊTS FRANÇAISES EN 2100 ?



par WWF France¹

Présenté par Jean-Luc PEYRON²

Question difficile s'il en est, traitée dans l'étude prospective à laquelle s'est livré le WWF France avec le concours de Carbone 4, du Laboratoire des déviations écologiques et d'une vingtaine d'experts associés à la rédaction ou à la relecture du rapport de 40 pages publié début mars 2025. Poser cette question et tenter d'y répondre à partir de

¹ Organisation indépendante de conservation de la nature. Travail collectif coordonné par Julie Marsaud (WWF). Rapport en ligne :

<https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2025-03/FORETS%20ENCHANTE%CC%81ES%20FINAL%20BASSE%20DEF.pdf>

² IGPEF honoraire, membre de l'Académie d'agriculture de France. Recension publiée dans la revue Futuribles en septembre 2025 : <https://www.futuribles.com/enchantees-ou-desenchantees-queelles-forets-francaises-en-2100/>>

trois scénarios différenciés et mis en récits, c'est indiscutablement contribuer au débat public sur l'avenir des forêts françaises.

L'initiative consistant à engager une prospective sur la forêt ne peut qu'être soutenue. En effet, une telle démarche est d'autant plus opportune que les écosystèmes forestiers sont marqués par le temps long, sans que cette caractéristique n'exclue d'ailleurs des évolutions fortes et déterminantes qui incitent évidemment à s'y préparer. Dans le cas des forêts françaises métropolitaines, cela peut être constaté en tendance avec, en deux siècles, un quasi-doublement des surfaces. Ces évolutions sont en outre très marquées par l'incertitude et les risques qui menacent beaucoup plus brutalement non seulement les forêts et leur croissance mais encore leur riche biodiversité, leur important stock de bois et de carbone et, partant, la société tout entière sous l'effet du changement climatique et de crises de plus en plus fréquentes et sévères (sécheresses, incendies, atteintes sanitaires, tempêtes).

Les scénarios envisagés pour l'avenir sont dits (i) « tendanciel », (ii) « de rationalisation économique » et (iii) « de planification territoriale ». Ils s'inscrivent dans un cadre commun avec un horizon de temps fixé à 2100 et un changement climatique conforme à la trajectoire de réchauffement de référence du gouvernement français pour l'adaptation au changement climatique (TRACC soit, en France métropolitaine, +4°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle). Ils se différencient principalement par le type de gouvernance à l'œuvre, la nature des relations entre la filière forêt-bois et la société, le niveau des investissements, notamment de l'État, en faveur de la forêt et du bois. Ces facteurs déterminent largement la capacité d'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre d'une véritable multifonctionnalité couvrant l'ensemble des services écosystémiques. Par rapport au scénario tendanciel, jugé indésirable, le scénario de rationalisation économique correspond à une gestion forestière à deux vitesses, également présentée comme peu souhaitable, avec des zones délaissées et d'autres exploitées intensivement dans le cadre d'une adaptation au changement climatique. Le scénario de planification territoriale est celui que les auteurs appellent de leurs vœux avec, à la fois, une forte planification écologique nationale et une large participation sociale aux décisions forestières, d'où résultent une mobilisation collective et des soutiens financiers en faveur de la forêt, de sa multifonctionnalité et de son adaptation au changement climatique.

Finalement, les trois scénarios conduisent à une diminution des stocks de bois sur pied, du carbone séquestré et des prélèvements de bois sous l'action du changement climatique qui ne peut être compensé ni par une couverture plus large des surfaces forestières par un document de gestion (ensemble des scénarios), ni par une intensification partielle de la gestion (scénario 2), ni par une meilleure adaptation globale (scénario 3). En revanche, le scénario 2 se démarque des autres par une augmentation de la part de la forêt privée et de la valeur ajoutée, ainsi que par une diminution de la part du bois d'œuvre dans la récolte au profit de l'énergie et de la chimie. Quant au scénario 3, il est le seul à permettre une augmentation de la surface forestière et du nombre d'emplois, une diminution de la part des plantations monospécifiques et une amélioration du lien forêt-société.

Les auteurs ont la modestie d'avertir le lecteur que le résultat d'une telle démarche dépend du moment auquel il est réalisé et des experts qu'il associe. Il est par ailleurs grevé d'une forte incertitude à l'échéance choisie. On peut voir là une forme d'invitation à reprendre et prolonger la démarche. C'est dans cet esprit que sont formulés les commentaires qui suivent et sont regroupés en trois points.

L'horizon 2100 adopté ici est souvent rejeté dans les analyses forestières pour son éloignement et la difficulté de raisonner à cette échéance. Pourtant, une visée à long terme est indispensable pour envisager les conséquences de décisions touchant des cycles forestiers atteignant couramment le siècle, voire le dépassant. Ce choix mérite donc d'être soutenu tout en l'agrémentant de la remarque selon laquelle il n'est pas indispensable d'adopter la même temporalité pour tous les facteurs : certains d'entre eux sont différés par rapport à d'autres (le renouvellement d'un peuplement réduit d'abord le stock de bois avant de le reconstituer quelques décennies plus tard) ; il pourrait ainsi être utile de distinguer au moins deux périodes au sein de l'horizon de temps considéré pour faire apparaître cette inertie dans les phénomènes. Ce qui est également de nature à mieux mettre en évidence la transition dans laquelle la gestion forestière est engagée.

La prospective se développe en général pour parer aux lacunes des méthodes de prévision, projection ou modélisation qui échouent à traiter le long terme et à anticiper les ruptures. Cela ne signifie pas que ces méthodes ne puissent être associées aux scénarios prospectifs. Surtout lorsqu'elles aident à mettre en cohérence des facteurs entrant par exemple dans une relation comptable comme c'est le cas du stock de bois qui est augmenté par la croissance biologique et diminué par la récolte et la mortalité. Ainsi, alors que depuis plusieurs décennies, les stocks de bois, la mortalité naturelle et les prélèvements anthropiques sont tous structurellement en augmentation, il serait utile de bien comprendre ce qui fait que, dans les trois scénarios étudiés, ils diminuent à l'exception de la mortalité naturelle. Cette évolution gagnerait à être mieux comprise à la faveur d'un modèle comptable simple évoluant dans le temps. De même, il serait utile de comprendre pourquoi la valeur ajoutée augmente dans le scénario 2 tandis que l'emploi recule et pourquoi l'inverse se produit dans le scénario 3. Là encore, l'analyse de la liaison entre emploi et valeur ajoutée permettrait de commenter les résultats en termes de productivité du travail et de vérifier le réalisme des scénarios.

L'analyse proposée aborde le changement climatique essentiellement à travers ses impacts et les comportements d'adaptation mis en œuvre. Elle n'évoque l'atténuation de ce changement et la gestion du carbone que sous forme de commentaires en indiquant que « *l'objectif sur les puits de carbone n'est pas respecté depuis 2015* » et qu'il faut « *répondre au défi de la dégradation du puits de carbone* ». Il s'agit là d'une problématique importante et controversée qui mérite quelques explications. Si la diminution récente du puits de carbone forestier traduit une dégradation sanitaire de la forêt sous l'effet du changement climatique et est effectivement préoccupante, elle n'implique pas forcément de maintenir le puits forestier au niveau atteint précédemment. En effet, ce dernier s'expliquait largement comme une forme de sous-exploitation d'une partie de la forêt en raison de sa jeunesse mais aussi de frein à sa mise en valeur. Or, une forêt gérée durablement devrait maintenir stable à long terme son stock de biomasse vivante et le puits de carbone correspondant, en tant que variation de stock, devrait être nul. Il faut en conclure que l'objectif sur le puits de carbone fixé précédemment par la stratégie nationale bas carbone pour le puits forestier était, selon toute vraisemblance, excessif. L'objectif n'est donc pas de maintenir à tout prix ce puits à son niveau d'avant crise, qui accroîtrait sans cesse le volume de bois et, avec lui, la vulnérabilité des forêts. Il est plutôt de préserver et augmenter le carbone du sol qui recèle encore un potentiel de stockage et de substituer du bois à des concurrents gourmands en énergie dans des débouchés à longue durée de vie, ce sur quoi insiste avec justesse la prospective analysée ici.